

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2011

Département du Gard Mairie de Molières-sur-Cèze

<u>Étaient présents</u>: Patrick DUMAS, Maire, Jean VEYRUN, Serge PARAYRE, Liliane BREARD, Denise COLLIER, Gilbert GARCIA, Cyril LAURENT, Walter RIEDER, Jean-Louis BERTRAND, Sylvain CIVIDINO, Cyril AUBANEL.

<u>Étaient absents</u>:,Georges ADRYANCZYK-PERRIER représenté par Jean-Louis BERTRAND, Liliane BOSSETI représentée par Sylvain CIVIDINO.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 H. Cyril LAURENT est désigné secrétaire de séance.

- 1. Élection d'un adjoint au maire : Par 8 voix, Monsieur Gilbert GARCIA est désigné adjoint au maire.
- 2. Étude de faisabilité sur le site de Costebelle

Monsieur le Maire présente au conseil la démarche de mise en concurrence pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation urbaine et environnementale sur le site de Costebelle. Par 7 voix pour et 5 abstentions (AUBANEL, CIVIDINO, BERTRAND, ADRYANCZYK, BOSETTI), est retenue l'offre de la société SARL RK-NL LEBUNETEL, pour un montant de 31 000 € H.T. pour la tranche ferme, 6 000 € HT pour la tranche conditionnelle et 7 000 € H.T. pour la charte d'aménagement durable.

- 3. <u>Budget annexe site industriel</u>: dans le cadre de l'opération de restructuration du site industriel, une budget annexe devra être créé pour mener à bien toute l'opération foncière et de réalisation de la route de desserte.
 - 4. Comptes de gestion du Receveur Municipal 2010

Le Conseil Municipal décide d'approuver, par 8 voix pour et 5 abstentions, les comptes de gestion du Receveur Municipal des budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement, et lotissement pour l'année 2010.

5. Comptes administratifs du Maire 2010,

Sous la présidence de M. VEYRUN, Adjoint au maire, le Conseil Municipal approuve, par 7 voix « pour » et 5 abstentions (ADRYANCZYK, AUBANEL, BERTRAND, CIVIDINO, BOSETTI), les comptes administratifs du Maire des budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement, et lotissement pour l'année 2010.

6. Affectation du résultat d'exploitation : Budget communal, Eaux et assainissement, lotissement 2010.

Le Conseil Municipal affecte, par 8 voix « pour » et 5 abstentions (ADRYANCZYK, AUBANEL, BERTRAND, CIVIDINO, BOSETTI), les résultats des budgets :

- de la commune avec un résultat excédentaire de 149 715.52 €.
- de l'eau et de l'assainissement avec un excédent d'exploitation de 12 521,74 €
- lotissement comportant un résultat en équilibre.

7. Vote des taux des impôts locaux 2011.

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre taxes directes locales et plus particulièrement le produit fiscal attendu.

Conformément à leurs engagements électoraux, Monsieur le Maire et le bureau municipal souhaitent limiter les augmentations d'impôts et proposent aucune augmentation dans la fiscalité locale. Après avis de la commission des finances, DECIDE, à l'unanimité, de fixer les taux pour l'exercice 2011, aux montants suivants identiques à ceux de 2010 :

]	TAUX	Bases d'imposition Notification	Taux proposé 2011	Recettes 2011
	2010	1259 MI de 2010		
Taxe d'habitation	5.71%	973 000	5.71%	55 558,00 €
Taxe foncière bâtie	11.78%	905200	11.78%	106 633,00 €
Taxe foncière non bâti	34.63%	4000	34.63%	1 385,00 €

8 - Budgets primitifs 2011.

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution des budgets qui sont adoptés par 8 voix « pour » et 5 abstentions (ADRYANCZYK, AUBANEL, BERTRAND, CIVIDINO, BOSETTI) pour les montants suivants :

Commune

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 392 255,52 € Les dépenses et recettes d'investissement votées au niveau opération s'équilibrent à 1 158 345.14 €

Service de l'eau et de l'assainissement,

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 267 407,94 € Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 447 694,31 €

Lotissement

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 806 412,26 € Les dépenses et recettes d'investissement votées au niveau opération s'équilibrent à 407 300 €

9. Subvention aux associations.

Le conseil accorde les subventions municipales aux associations conformément au tableau joint en annexe.

La séance est levée à 20 h30.

Le Maire,

Patrick Dl

Le secrétaire de séance,

Par

Serge PARAYRE

Gilbert GARCIA,

Denise COLLIER

Jean VEYRUN

Sylvain CIVIDINO

Liliane BREARD

Cyril AUBANEL

Walter RIEDER

Jean-Louis BERTRAND

tu)